

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2009.

Présents : Roger MARCEL, Edith GAILLARD, Jean ANDRE, Nadia CAILLIAU, Jocelyne CHANROND, Pierre PERROD, Dominique MICOUD, Robert GUIGUET, Françoise NEGRO, Alexandra GAUTIER, Geneviève MOINE, Patricia DEWILDE, Marie DA SILVA, Michèle FILY, Daniel BATON.

Absents excusés : Claude BONNEHORGNE, Jérôme CARRIOT (pouvoir à Françoise NEGRO), Christian JOST (pouvoir à Nadia CAILLIAU).

Secrétaire de séance : Alexandra GAUTIER

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal puis passe à l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu du 26 Novembre 2009 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du 26 novembre 2009 est adopté moins une abstention.

2) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 21 mai 2008 par laquelle le conseil municipal décidait de lancer un projet d'agrandissement du groupe scolaire consistant en l'aménagement des locaux scolaires existant de l'élémentaire et de la maternelle d'une part et en une extension, d'autre part.

Monsieur le Maire précise les ouvertures de classes qui ont eu lieu tant en école maternelle que primaire et les prévisions d'effectifs pour les prochaines rentrées scolaires qui confirment la hausse des effectifs. Les études préalables ont été réalisées et le maître d'œuvre qui a été retenu pour ce projet a présenté le dossier APS ainsi que l'estimation financière pour réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire informe que la surface totale utile à aménager est de 1142.80 m²

Le coût global des travaux H.T. est estimé à 1 842 000 €.

Monsieur le Maire souligne que la commune n'est pas en capacité d'assumer ce coût sans aide extérieure aussi, il invite le conseil municipal à se prononcer pour solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire. Par ailleurs, la commune de Granieu rattachée à Aoste depuis 1984, a accepté de participer au financement de ces travaux, en s'associant à la commune d'Aoste par la création d'un SIVU.

Le conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **Sollicite** l'aide de Monsieur MOYNE-BRESSAND, Député de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire, pour un montant le plus élevé possible afin de participer au financement des travaux d'extension et de réaménagement du groupe scolaire.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de déposer un dossier de demande de financement et d'une façon plus générale, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution des présentes.

3) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre – estimation APS – pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la séance du conseil municipal en date du 28 mai 2009 au cours de laquelle le conseil municipal a attribué la maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire au cabinet COLLET-LEPLAIDEUR. Le marché s'élevait à 148 776 € H.T. correspondant à une estimation de travaux par le maître d'ouvrage de 1 300 000 € H.T. Compte tenu du cahier des charges qui a été soumis au maître d'œuvre, une actualisation de l'estimation des travaux conduit à une dépense prévisionnelle de 1 391 000 € H.T. et par conséquent, la rémunération du maître d'œuvre doit être réévaluée à 158 987.50 € H.T. soit TTC 190 149.05 €. Cette régularisation nécessite la signature d'un avenant au marché initial.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **Accepte** l'estimation prévisionnelle des travaux à 1 391 000 € réalisée par le Maître d'œuvre
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de TTC 190 149.05 € accompagné de l'estimation APS du projet et toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes.

4) Réalisation d'un emprunt de 500 000 €:

Monsieur Jean ANDRE, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée la séance du 30 juillet 2009, au cours de laquelle le conseil municipal a approuvé une décision modificative n° 1 du budget 2009, qui comprenait notamment l'inscription d'un emprunt en section d'investissement permettant le financement des travaux et équipements, le budget communal ne pouvant autofinancer ces opérations en totalité. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs banques. Il présente un tableau récapitulatif des offres et invite le conseil municipal à se prononcer sur l'opportunité de souscrire un tel prêt.

Le conseil municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **Décide** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt de 500 000 Euros, destiné à financer les travaux d'investissement et plus particulièrement les travaux d'aménagement de la place de la Mairie et les travaux chemin de la vie de cordon, au taux annuel de 3,68 % prêt à long terme à taux fixe garanti jusqu'au 30 juin 2010 avec une phase de mobilisation des fonds jusqu'au 30 juin 2010. L'emprunt est contracté pour une durée de 15 ans. Pendant la phase de mobilisation des fonds, les intérêts seront calculés sur la base de l'EONIA avec marge de 0.65%. La commission d'engagement s'élève à 150 Euros. Le remboursement des annuités s'établira selon la procédure de paiement sans mandatement préalable.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à l'exécution des présentes dont notamment le contrat.

5) Convention de fourniture de repas par la RPA « les Volubilis » : **Annule et remplace la délibération du 26 novembre 2009**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les repas des restaurants scolaires sont désormais fournis par la cuisine centrale de la Résidence pour Personnes Agées « les volubilis » conformément à la décision qui avait été prise lors de la séance du conseil Municipal du 29 janvier 2009. Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation qui a été organisée par le CCAS de la commune, le choix de sa commission d'appel d'offres s'est porté sur le prestataire SODEXO, pour assurer la confection de repas pour les personnes âgées et les restaurants scolaires de la commune. Ces précisions figuraient dans le cahier des charges soumis à la consultation. Le marché a été attribué pour

une durée de trois ans. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les modalités de fourniture des repas.

Le conseil municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **Approuve** la convention à intervenir entre la RPA « les Volubilis » et la commune d'Aoste pour la fourniture de repas aux écoles communales par le prestataire de la RPA « SODEXO » suite à la consultation du CCAS, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes.
- **Dit** que la présente convention s'appliquera à compter de l'année scolaire 2009/2010 pour une durée de trois ans et se renouvellera annuellement par reconduction expresse sauf dénonciation avec préavis de 3 mois
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution des présentes et à signer tous documents.

6) Informations diverses :

Monsieur Perrot, conseiller municipal, regrette le manque d'information sur les actions du CCAS et demande un compte rendu. Madame Gaillard, Vice-présidente du CCAS précise que des cours d'alphabétisation ont été mis en place pour une trentaine de personnes encadrées par 12 bénévoles originaires de différentes communes. Les cours ont lieu les lundis de 9 h 30 à 11 h 30 et jeudis de 18 h à 19 h 30. Le prochain repas des anciens qui aura lieu le 18 Avril 2010. Une information sur les droits et devoirs des bailleurs sera organisée prochainement.

Madame Chanrond, adjointe, informe l'assemblée de la prochaine biennale de l'ameublement et décoration qui aura lieu le dernier week end d'Avril durera 3 jours. Elle sera composée d'une centaine d'exposants et il est attendu entre 6 000 et 10 000 visiteurs. Pour assurer cette manifestation dans de bonnes conditions l'implication des bénévoles est nécessaire. Elle fait appel au volontariat des élus.

Madame Chanrond précise le projet à mettre en œuvre dans le cadre des actions du musée et soutenues par la communauté de communes, à savoir, la création d'un atelier de potier, pour lequel la communauté interviendrait à hauteur de 26 000 euros. Des devis sont en cours d'élaboration et une décision interviendra sur l'opportunité d'une telle action.

Elle précise également les contacts qui ont été pris pour la réalisation d'une bibliothèque de réseaux subventionnée en partie par le conseil général de l'Isère. Il est nécessaire qu'elle soit à proximité d'un établissement scolaire pour les subventionnements interviennent. Le site le plus adapté est Pont de Beauvoisin pressenti comme tête de réseau. Le financement porte sur 80 % du montant des travaux sur 1 poste à mi-temps et 50 % pour l'achat d'un véhicule. Des contraintes techniques sont identifiées sur le bâtiment pouvant accueillir cet équipement qu'il faudra lever.

Ensuite, elle rappelle l'arbre de Noël du personnel qui a lieu le 19/12 pour une quarantaine d'enfants. Elle fait appel à des bénévoles pour l'accueil des familles.

Madame Cailliau informe l'assemblée que des parents d'élèves ont été invités par SODEXO pour visiter la cuisine centrale de la RPA, qui fournit les repas aux restaurants scolaires de la commune. Une rencontre prochaine est à programmer entre les parents et une nutritionniste. Elle précise la bonne participation des habitants au téléthon. Des informations sont disponibles : telethonaoste2009.blogpartie.fr

Monsieur Bonnehogne informe l'assemblée d'une coupe de bois qui a été autorisée pour les particuliers. Les arbres concernés ont été marqués. Un article est paru dans la presse pour inviter les outards à s'inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

Il remercie les élus pour le travail accompli tout au long de l'année et souhaite un bon Noël à chacun d'entre eux. Il remercie également l'investissement du personnel qui a œuvré à ses côtés.